

Conseil municipal du 24 mars 2022

Convocation en date du 9 mars 2022
Début de séance : 20h00

Présents :

Bernard RUAL,

Geneviève SENEJOUX, Gérard TAVERT, Daniel CHASSEING, Laurence TER-HEIDE, Sandrine DELAMOUR, Gérard MORATILLE, Carla LELIEVRE, Christian MADRANGE, François CHABRILLANGES, Jean-Paul POUGET, Véronique JANICOT, Nathalie LEFEBVRE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Alex DESASSIS et Nathalie BASPEYRE

Procurations :

Anne DUPUY donne procuration à Bernard RUAL

Vincent COISSAC donne procuration à Geneviève SENEJOUX

1- Approbation compte administratif 2021 du budget principal

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, Les membres du conseil municipal décident d'affecter le résultat comme précisé ci-dessus.

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		370 126,09	203 726,96	
Opération de l'exercice	1 472 345,98	1 872 784,19	1 058 884,42	444 744,54
TOTAUX	1 472 345,98	2 242 910,28	1 262 610,48	444 744,54
Résultat de clôture		770 564,30	817 865,94	
		Dépenses	Recettes	
	Besoin de financement	817 865,94		
	Reste à réaliser	373 196,46	691 723,00	

Excédent de financement	318 526.54
Excédent de financement	499 339.40
Excédent fonctionnement capitalisé 1068	499 339.40
Excédent de fonctionnement reporté 002	271 224.90

2- Approbation du compte de gestion du budget principal

Le Conseil municipal s'est fait présenter le budget primitif du budget de la commune de l'exercice 2021 et des délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la parfaite concordance des écritures du maire et du comptable,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles à la journée complémentaire
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres présents :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3- Vote du Budget PRINCIPAL

Le Conseil municipal,

Après avoir examiné le budget primitif 2022, les membres du conseil municipal :

- DECIDENT à l'unanimité de voter le budget primitif 2022 comme suit

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	1 724 684.07
23	Virement Investissement	259 597.29	Excédent reporté (ca)	271 224.90
	TOTAL	1 995 908.97	TOTAL	1 995 908.97

INVESTISSEMENT

001	Déficit reporté (ca)	817 865.94	1068	Affectation	499 339.40
16411	Remboursement emprunt	195 000.00	021	Prélèvement sur fonctionnement	259 594.29
23	Travaux	1 488 695.46	13	Subvention - emprunt	1 327 878.28
16411	Remboursement anticipé	505 000.00	1022	FCTVA	95 000.00
			024	Cessions Scoeux	505 000.00
			4817	Amortissement 28031	4 677.07
2313	Etude stratégique village vacances	13 015.00	281	Amortissement	45 723.00
2313	Annonces légales mairie	2 704.62	2031	Etude	15 719.62
	TOTAL	2 517 282.02		TOTAL	2 517 282.02

4- Vote des taux d'imposition et la participation FDEE

Monsieur le Maire propose de ne pas d'augmentation des taux d'imposition de l'année 2022 et ils seraient donc les suivants :

Taxe foncière bâtie : 36.63%

Taxe foncière non bâtie : 64,12 %

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de voter les taux de contributions directes pour l'année 2022 comme ci- après désignés

Taxe foncière bâtie : 36.63%

Taxe foncière non bâtie : 64,12 %

DONNE pouvoir au maire pour signer tout document se rapportant à cette affaire.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mr le Secrétaire Général concernant la participation fiscalisée aux dépenses des Syndicats de communes 2022.

Le montant de la contribution fiscalisée pour la commune de Chamberet concernant la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze est de 17 143.34 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme fixée par la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze soit : 17 143,34 €
- **DONNE** pouvoir à Mr le Maire pour signer tout document se rapportant à cette affaire.

5- Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les subventions aux associations pour l'année 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de voter les subventions aux associations comme ci- après désignées.

DONNE pouvoir au maire pour signer tout document se rapportant à cette affaire.

6- Provision 2022 – Budget principal

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la proposition de provision pour le budget principal de la commune d'un montant de 7 713.00 € correspondant à 15% des restes à recouvrer de plus de 2 ans

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE de créer une provision 6815 semi-budgétaire d'un montant de 7 713 €;
- DONNE pouvoir au maire pour signer tout document se rapportant à cette affaire

7- Compte administratif du budget de l'eau

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, Les membres du conseil municipal décident d'affecter le résultat comme précisé ci-dessus.

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		171 775.12		35 601.88
Opération de l'exercice	72 374.36	110 027.99	101 994.71	68 553.38
TOTAUX	72 374.36	281 803.11	101 994.71	104 155.214
Résultat de clôture		209 428.75		2 160.50
		Dépenses		Recettes
	Excédent de financement	2 160.50		
	Reste à réaliser	0		0
	Excédent de financement	0		
	Excédent fonctionnement capitalisé 1068	0		
	Excédent de fonctionnement reporté 002	209 428.75		

8- Compte de gestion du budget de l'eau

Le conseil municipal s'est fait présenter le budget primitif du budget annexe eau de l'exercice 2021 et des délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la parfaite concordance des écritures du maire et du comptable,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles à la journée complémentaire
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres présents :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9- Vote du budget de l'eau

Le Conseil municipal,

Après avoir examiné le budget primitif 2022, les membres du conseil municipal :

DECIDENT à l'unanimité de voter le budget primitif 2022 comme suit

FUNCTIONNEMENT

	Dépenses de fonctionnement	77 258.66	Recettes de fonctionnement	83 918.00
23	Virement Investissement	216 087.34	Excédent reporté	209 428.00
	TOTAL	293 346.00	TOTAL	293 346.00

INVESTISSEMENT

30	Deficit reporté	0	1068	EXEDENT CAPITALISE	0
16	Remboursement emprunt	28 000.00	021	Prélèvement sur fonctionnement	216 087.34
23	Travaux	493 285.08	13	Subvention - emprunt	258 200.00
203	Loi sur l'eau	2 600.00	2815	Amortissement	68 755.24

1991	Subvention amorties	23 918.00	001	Excédent reporté	2160.50
			2315	Loi sur l'eau	2 600.00
	TOTAL	547 803.08		TOTAL	547 803.08

10-Compte administratif du service de l'assainissement

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, Les membres du conseil municipal décident d'affecter le résultat comme précisé ci-dessus.

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		53 160.68	0	97 941.17
Opération de l'exercice	67 047.18	76 359.78	29 541.28	38 519.00
TOTAUX	67 047.18	129 520.46	29 541.28	136 460.17
Résultat de clôture		62 473.28		106 918.89
			Dépenses	
	Excédent de financement			106 9148.89
	Reste à réaliser			0
	Excédent de financement			0
	Excédent de financement			
	Excédent fonctionnement capitalisé 1068			0
	Excédent de fonctionnement reporté 002			62 473.28

11-Approbation du compte administratif du service de l'assainissement

Le Conseil municipal s'est fait présenter le budget primitif du budget annexe assainissement de l'exercice 2021 et des délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux

de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la parfaite concordance des écritures du maire et du comptable,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles à la journée complémentaire
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres présents :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12-Vote du budget assainissement

Le Conseil municipal,

Après avoir examiné le budget primitif 2022, les membres du conseil municipal :

- **DECIDENT** à l'unanimité de voter le budget primitif 2022 comme suit :

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses de fonctionnement	91 810.02	Recettes de fonctionnement	66 974.00	
23	Virement Investissement	39 637.26	Excédent reporté	62 473.28	
	TOTAL	131 447.28	TOTAL	131 447.28	
INVESTISSEMENT					
001	Déficit reporté	0	1068	Excédent capitalisé	0,00
1641	Remboursement emprunt	28 454.85	021	Prélèvement sur fonctionnement	39 637.26

23	Travaux	149 293.59	13	Subvention - emprunt	0,00
			2815	Amortissement immo travaux	0,00
1391	Subventions amortissable	8 974,00	28158	Amortissement réseaux	40 166.29
			1022	FCTVA	0,00
			001	Excédent reporté	106 918.89
	TOTAL	186 722.44		TOTAL	186 722.44

13- Approbation du compte administratif de la Chaufferie Bois

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, Les membres du conseil municipal décident d'affecter le résultat comme précisé ci-dessus.

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		31 301.09		1 265.18
Opération de l'exercice	33 174.89	51 806.65	14 358.70	13 502.00
TOTAUX	33 174.89	83 107.74	14 358.70	14 767.18
Résultat de clôture		49 932.85		408.48
	Dépenses		Recettes	
	Excédent de financement		408.48	
	Reste à réaliser		0	0
	Déficit de financement		0	
	Excédent de financement		0	
	Excédent fonctionnement capitalisé 1068		0	
	Excédent de fonctionnement reporté 002		49 932.85	

14-Approbation du compte de gestion de la Chauffageie bois

Le Conseil municipal s'est fait présenter le budget primitif du budget annexe du chauffageie bois de l'exercice 2021 et des délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la parfaite concordance des écritures du maire et du comptable,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles à la journée complémentaire
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres présents :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

15-Vote du budget chauffageie Bois

Le Conseil municipal,

Après avoir examiné le budget primitif 2022, les membres du conseil municipal :

- DECIDENT à l'unanimité de voter le budget primitif 2022 comme suit

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses de fonctionnement	68 554.85	Recettes de fonctionnement	38 792.15
Virement section investissement	20 170.15	Excédent reporté	49 932.85
TOTAL	88 725.00	TOTAL	88 725.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	34 080.63	Excédent d'investissement	408.48
		Excédent capitalisé	0.00
		Recettes d'investissement	13 502.00
		Virement fonctionnement	20 170.15
TOTAL	24 080.63	TOTAL	16 187.85

16-Compte administratif du lotissement

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, Les membres du conseil municipal décident d'affecter le résultat comme précisé ci-dessus.

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	23 570.50			55 046.34
Opération de l'exercice	105 181.34	105 181.34	105 181.34	105 181.34
TOTAUX	126 751.84	105 181.34	105 181.34	114 873.68
Résultat de clôture	23 570.50			55 046.34
		Dépenses		Recettes
		Excédent de financement	55 046.34	
		Reste à réaliser	0	0

Déficit de financement	0
Excédent de financement	0
Excédent fonctionnement capitalisé 1068	0
Déficit de fonctionnement reporté 002	23 570.50

17-Vote du budget Lotissement

	Budget 22
002 Déficit de fonctionnement	23 570.50
Variation des encours de 7133 production	105 181.34
Chapitre 011	128 751.84
	Budget 22
7015 Vente de Terrains	23 570.50
71355 Variation des encours terminés	105 181 .34
TOTAL Cpte 70	128 751.84
	Budget 22
010	Stock
3555 Terrains	105 181.34
168748 Autres dettes	55 046.34

Dépenses investissement		160 227.68
Budget 22		
3355	stock final N-1	105 181.34
16878	Emprunts&dettes	0,00
001	Excédent	55 046.34
Recettes investissement		160,227.68

18- Subvention CCAS et à la Caisse des écoles

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les subventions à la Caisse des écoles et au CCAS pour le budget 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de voter les subventions

CCAS : 7 000€

Caisse des écoles : 20 000 €

DONNE pouvoir au maire pour signer tout document se rapportant à cette affaire.

19- Provision sur le budget Chauffage Bois

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la proposition de provision pour le budget de la Chauffageie d'un montant de 17 899.26 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité :

- ACCEPTE de créer une provision 6872 d'un montant de 17 899.26€;
- DONNE pouvoir au maire pour signer tout document se rapportant à cette affaire

20- Frais de personnel

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le personnel communal intervient sur le budget CCAS avec un travail administratif et sur le budget assainissement pour le biais des services technique

Budget CCAS le temps de travail estimé est de 322 heures par an x 27 € /h = 8 694 € arrondis à 700€

Budget assainissement, le temps de travail estimé est de 192 heures par an x 22.5 €/h = 4 320 € arrondi à 4 300€

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres présents :

-DECIDE de d'impacter les budgets suivants de charges de personnel soit :

Budget CCAS : le temps de travail estimé est de 322 heures par an x 27 €/h = 8 694 € arrondis à 8 700€

Budget assainissement : le temps de travail estimé est de 192 heures par an x 22.5 €/h = 4 320 € arrondi à 4 300€

-DONNE pouvoir à Mr le Maire pour signer tout document se rapportant à cette affaire.

21- Aliénation du chemin au Cheyron suite à la demande de la famille BOUNEAU - MORERA

Le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier du courrier de la famille BOUNEAU Adrien et MORERA Mélanie souhaitant l'aliénation du chemin communal passant devant la maison au 121 Route de l'étang, précisant que celui-ci n'est plus en service et qu'il permettrait la réalisation d'un assainissement conforme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

De lancer la procédure d'aliénation de chemin,

Décide de désigner un commissaire enquêteur,

De donner pouvoir au maire pour signer tout document se rapportant à cette affaire.

22- Aliénation du chemin de Chivialle et déplacement du chemin de Mortefonds suite à la demande de Monsieur Bernard FADERNAT

Le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier de Monsieur Bernard FADERNAT souhaitant aliénation de plusieurs chemins (en bleu sur le plan joint) entre les villages de Chivialle et Mortefonds ainsi qu'un déplacement de chemin à Mortefonds (en pointillés rouge sur le plan). Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

➤ De lancer la procédure d'aliénation de chemin sous réserve pour une partie menant du « Bradascou » vers Mortefond, un courrier sera adressé en ce sens à Monsieur Fadernat prochainement,

- Décide de désigner un commissaire enquêteur,
- De donner pouvoir au maire pour signer tout document se rapportant à cette affaire.

23- Vente de la maison Corrèze Habitat à Mme DAUGE

Les membres du Conseil municipal autorisent Mme Sylvia DAUGE a acheté la maison Corrèze Habitat 2 Lotissement Leblanc à Chamberet.

Fin du Conseil municipal à 22h40